

République française
Département de la Lozère
COMMUNE DE ROUSSES

Séance du 30 janvier 2026

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le

ID : 048-214801300-20260130-DE_002_2026-DE



Membres en exercice : 9

Date de la convocation : 24/01/2026

Présents :

Le trente janvier deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Daniel GIOVANNACCI

7

Votants : 8

Présents : Daniel GIOVANNACCI, Jonathan MEYNADIER, Evodie HERAIL, Claude GRELLIER, Michel AGRINIER, Philippe BOUTELLIER, Hugo GHISLAIN

Pour : 8

Représentés : Maryse GARIT représentée par Jonathan MEYNADIER

Contre : 0

Présents non votants :

Abstentions : 0

Excusés :

Absents : Bernard AEBERHARD

Secrétaire de séance : Claude GRELLIER

Objet : Désignation de la secrétaire générale de mairie comme porteur d'une clé RGS pour les transmissions dématérialisées et convention - DE_002_2026

Vu la délibération n°DE_054_2022 du 16 décembre 2022 ayant pour objet "Désignation de la secrétaire comme porteur d'une clé RGS pour les transmissions dématérialisées et convention" ;

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la clé RGS actuelle de Madame Sonia GONDRY arrive à expiration en février 2026 ;

Monsieur le Maire propose de continuer à fournir à Madame Sonia GONDRY, secrétaire générale de mairie, une clé RGS** pour les transmissions dématérialisées (ACTES, A.B., PES-V2, ...) ;

Considérant que Madame Sonia GONDRY exerce les fonctions de secrétaire pour quatre collectivités, à savoir :

- la commune de Rousses,
- l'ASA du Tapoul de Rousses,
- la commune de Bassurels,
- le SIVU de la Can de l'Hospitalet.

Il est proposé de mutualiser l'achat de la clé RGS** de Madame Sonia GONDRY afin qu'elle puisse l'utiliser dans chacune des collectivités où elle exerce.

Cette clé d'un coût de 200 € TTC avec une durée de validité de 3 ans serait payée par la commune de Rousses, puis le prix d'achat serait partagé entre les 4 collectivités à part égale, 50 € chacune. La commune de Rousses refacturerait aux 3 autres collectivités le montant de leur participation respective.

Il est proposé de signer une convention pour l'usage d'un certificat RGS** entre les parties concernées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fournir à Madame Sonia GONDRY, secrétaire générale de mairie, une clé RGS** pour les transmissions dématérialisées de la commune de Rousses.

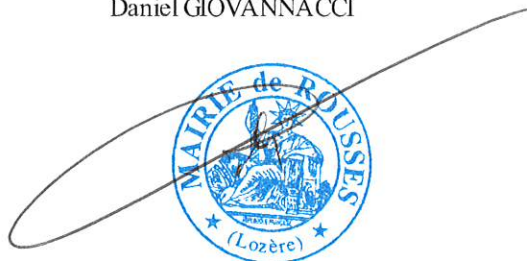
- **DECIDE** de mutualiser l'achat de cette clé RGS** entre la commune de Rousses, l'ASA du Tapoul de Rousses, la commune de Bassurels et le SIVU de la Can de l'Hospitalet en passant une convention pour l'usage d'un certificat RGS**, projet en annexe.

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tout document utile et refacturer le montant de leur participation respective aux 3 autres collectivités après réception de la facture pour l'achat de la clé RGS**.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 06/02/2026
et publié ou notifié
le 06/02/2026

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel GIOVANNACCI



CONVENTION POUR L'USAGE D'UN CERTIFICAT RGS**

Entre les parties, il est convenu :

Les conditions d'utilisation, par les services administratifs des collectivités ci-dessous signataires, d'un certificat sur clé, de type RGS** pour les télétransmissions (échanges avec les administrations et les entreprises).

Les collectivités dont les noms suivent représentées par leurs Maires et Présidents décident de mutualiser l'achat d'une clé – certificat RGS** pour leurs collectivités.

Il est convenu entre :

- M, Maire de la commune de Rousses, autorisé par le Conseil municipal par délibération du reçue le au contrôle de légalité.

- M, Président de l'ASA du Tapoul de Rousses, autorisé par le Conseil syndical par délibération du reçue le au contrôle de légalité.

- M....., Maire de la commune de Bassurels, autorisée par le Conseil municipal par délibération du reçue le au contrôle de légalité.

- M, Président du SIVU de la Can de l'Hospitalet, autorisé par le Conseil syndical par délibération du reçue le au contrôle de légalité.

De fournir à Mme GONDRY Sonia, secrétaire, une clé RGS** pour les transmissions dématérialisées ACTES, A.B., PES-V2,

Il ne s'agit pas d'une signature électronique mais d'un certificat d'authentification pour télétransmission.

Cette clé d'un coût de 200 € TTC avec une durée de validité de 3 ans sera payée par la commune de Rousses, puis le prix d'achat sera partagé entre les 4 collectivités à part égale, soit 50 € chacune. La commune de Rousses refacturera aux 3 autres collectivités le montant de leur participation respective.

Les parties conviennent de régler à l'amiable tout litige qui pourrait intervenir entre elles, sous l'autorité de l' élu de la collectivité qui aura acquitté le prix d'achat du bien.

Fait pour valoir ce que de droit.

Ont signé, le présent original, chacune des parties

Date et signatures

Commune de Rousses

Le porteur

GONDRY Sonia

Date

ASA du Tapoul de Rousses

Signature

Commune de Bassurels

SIVU de la Can de l'Hospitalet